Union syndicale Solidaires

Comptes simplifiés du syndicat ASSO 2012 à 2017

12 juillet 2018

Retrouvez en pj pour chacune de ces années : le bilan simplifié, le compte de résultat simplifié, une annexe simplifiée…

2012

Bilan simplifié

ACTIF	N			N-1	PASSIF	N	N-1
	Brut	Amort.	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS SYNDICAUX	8430,01	
Actif incorporel					Réserves générales	4496,32	
Actif corporel					Réserves dédiées (1)		
Actif financier					Report à nouveau		
					Résultat de l'exercice	3933,69	
					PROVISIONS (1)		
ACTIF CIRCULANT					FONDS DEDIES		
Stocks					DETTES		
Créances					Dettes financières		
					Dettes diverses		
DISPONIBILITES	8430,01		8430,01				
COMPTE DE REGULARISATION					COMPTE DE REGULARISATION		
TOTAL DE L'ACTIF	8430,01		8430,01		TOTAL DU PASSIF	8430,01	

(1) Les « réserves dédiées » concernent le financement d'événements récurrents à caractères pluriannuels, comme les congrès et élections, que le plan comptable ne permet pas d'affecter dans le compte des provisions

Compte de résultat simplifié

CHARGES	N	N-1	PRODUITS	N	N-1
CHARGES D'EXPLOITATION	4443,13		PRODUITS D EXPLOITATION	8376,82	
Reversements de cotisations	300		Cotisations	8376,82	
Achats	267,8		Subventions publiques		
Autres charges externes			Contributions de financement		
Autres services extérieurs	3875,33		Autres produits		
Impôts et taxes			Transferts de charges		
Charges de personnel					
Autres charges					
Dotations aux amortissements					
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL DES CHARGES	4443,13		TOTAL DES PRODUITS	8376,82	
EXCEDENT DE L ANNEE	3933,69		DEFICIT DE L ANNEE		
RESERVES DEDIEES (1)			REPRISES DE RESERVE (2)		
EXCEDENT RESIDUEL	3933,69		DEFICIT RESIDUEL		

(1) Excédent mis en réserve dédiée au financement d'événements à fréquence pluriannuelle (congrès, élections)
(2) Reprise de réserves constituées les années précédentes et dédiée au financement d'événements à fréquence pluriannuelle

Annexe simplifiée

Nom de l'organisation syndicat ASSO
Exercice comptable d'ouverture 2012

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2012, sur une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009

Les documents dénommés états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe simplifiés.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général.
Syndicat ASSO a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels de associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.
Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.
Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts du syndicat ASSO, affilié à l'union syndicale Solidaires.
Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits avant déduction des versements à d'autres structures (reversements).
Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2 du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Produits à recevoir : 0

Charges constatées d'avance : 0

Fonds syndicaux : 8430,01

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants (exercice comptable d'ouverture)

Fonds syndicaux	Montant au 01/01/2012	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2012
Réserves				4496,32
Report à nouveau				
Résultat				3933,69
TOTAL fonds syndicaux				8430,01

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ressources annuelles

Syndicat ASSO a enregistré en comptabilité pour 8376,82 euros de ressources naturelles courantes :

Ressources courantes	
Cotisations	8376,82
Subventions publiques	0
Contributions de financement	0
Autres produits	0
Transferts de charges	0

Contributions en nature

Syndicat ASSO a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 0.0 ETP et cette contribution en nature n'est pas comptabilisé dans ses comptes.
Syndicat ASSO a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local 0.0 m² et cette contribution n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

Page 1

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Retour sur... >
- Adresse de cet article : https://solidaires.org/Comptes-simplifies-du-syndicat-ASSO-2012-a-2017